

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/01/2025 au 31/01/2025

N° Cesu employeur : X1079592090008
MONSIEUR THIBAUD BEROUD
 152 R DE RENNES
 75006 PARIS

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
 24 AV D ARES
 33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	150,92 x 2,900 % = 4,37	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	150,92 x 6,800 % = 10,26	
MALADIE		153,61 x 13,000 % = 19,97
VIEILLESSE	153,61 x 7,300 % = 11,21	153,61 x 10,570 % = 16,23
ALLOCATIONS FAMILIALES		153,61 x 5,250 % = 8,06
ACCIDENT DU TRAVAIL		153,61 x 2,100 % = 3,23
FONDS NATIONAL AIDE LOGEMENT		153,61 x 0,100 % = 0,15
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE		153,61 x 0,850 % = 1,31
CONTRIBUTION SOLIDARITE AUTONOMIE		153,61 x 0,300 % = 0,46
CONTRIBUTION DIALOGUE SOCIAL		153,61 x 0,016 % = 0,02
SANTE AU TRAVAIL* soumis à un plafond		153,61 x 2,700 % = 4,15
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	153,61 x 4,010 % = 6,16	153,61 x 6,010 % = 9,23
IRCEM PREVOYANCE	153,61 x 1,040 % = 1,60	153,61 x 2,450 % = 3,76
ASSURANCE CHOMAGE		153,61 x 4,050 % = 6,22
TOTAL DES COTISATIONS	33,60	72,79

Montant net social	:	120,00 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 120,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	124,37 €	

Impôt sur le revenu	Base	:	124,37 €	Net payé en euros	:	120,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	05/02/2025
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 5226115 enregistrée le 02/02/2025

Nombre d'heures travaillées:	4	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	153,61 €
		Assiette des cotisations	:	153,61 €